

**DELIBERATION N°2022-72 /CCOG-SAT
relative à modification du plan de financement de l'opération 1711
-Electrification du bourg de Grand Santi**

L'An Deux Mille vingt-deux, le vendredi vingt-quatre juin, à seize heures et trente minutes, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni à la salle Polyvalente de la Mairie de Awala-Yalimapo, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	23
Absents	21
Procurations	03
Votants	26

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 16 juin 2022.

Publiée le : 8/07/2022

PRÉSENTS :

- Mme ADELAAR Esseline - M. ADOÏSSI Achille - M. AGOUSSA Migill - M. ANELLI Serge - M. APAYACA Valentin - Mme BARTEBIN Barbara - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. EDWIN Moïse - Mme FJEKE Bénédicte - M. FERREIRA Jean-Paul - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - Mme SANTE Adèle - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina -

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- M. YA Toucha a donné procuration à Mme Sophie CHARLES
-M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène
-Mme VOORTHUIZEN Sharon a donné procuration à M. IREMEPO Grégory

ABSENTS EXCUSES :

M. BENTH Albéric - Mme LO-A-TJON Josette

ABSENTS :

- M. ADAM Lénick - Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEILAS Sylviana - M. ALPHONSE François - Mme APAGI Jocelyne - Mme BALLA Simone - M. BOISROND Ferdinand - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. FATI Gérard - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - M. SELLIER Bernard - M. THOMAS Franck - M. TOPO Lama - M. VALIES Patrick - Mme VOORTHUIZEN Sharon - M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du **Code Général des Collectivités Territoriales**, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Mme ADELAAR Esseline, est désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

Délibération N°2022-72 /CCOG-SAT
relative à modification du plan de financement de l'opération 1711
-Electrification du bourg de Grand Santi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
Vu la délibération n°2020-76-SAT de la communauté des communes de l'Ouest Guyanais arrêtant le plan de financement du projet d'électrification sur la commune de Grand Santi
Vu les délibérations n°64-2020 et 65-2020 de la commune de Grand Santi décidant de participer en fonds de concours aux opérations d'électrification du bourg pour un montant global de 100 000 €

Considérant les travaux à réaliser :

Madame la Présidente expose :

Par les délibérations n°2020-64 et n°2020-65 du 28/11/2020, la commune de Grand Santi s'est engagée à participer par fonds de concours aux opérations d'électrification conduites par la CCOG, sur sa commune en cofinçant des opérations de raccordement des bungalows de l'école de Gran Siton et à la mise en place de poste de transformation pour alimenter le forage 3.

Par délibération n°2020-76-SAT, la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, a arrêté le plan de financement du projet d'électrification global sur la commune de Grand Santi.

Par délibération n°64-2020 et 65-2020 la commune de Grand Santi avait décidé de participer en fonds de concours aux opérations d'électrification du bourg de Grand Santi pour un montant global de 100 000 €.

Après la mobilisation de fonds FACE 2019 et 2021, et la passation des marchés de travaux avec l'entreprise GETELEC pour l'ensemble des travaux à conduire dans le bourg de Grand Santi en 2021 et 2022, il est proposé dans la présente convention d'ajuster le plan de financement des travaux.

Plan de financement initial

FACE	FEADER	Commune de Grand Santi	CCOG	Total
352 875 €	335 445 €	26 280 €	64 800 €	779 400 €

Nouveau plan de financement suivant :

FACE	Commune de Grand Santi	CCOG	Total
932 600 €	63 500 €	208 000 €	1 204 000 €
77.5%	5.3%	17.3%	100 %

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'Approuver le nouveau plan financement prévisionnel ;
- D'Autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Grand Santi et tout document administratif ou contractuel s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

OÙ les explications de la présidente,

APPROUVE le nouveau plan financement prévisionnel ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Grand Santi et tout document administratif ou contractuel s'y rapportant.

VOTE => Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRÉSIDENTE

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.